



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 9 mars 2023

Objet : Modification de la désignation des membres représentant la ville au sein du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate suite au Décret du 10 novembre 2022

Date de la convocation : 3 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame MATTEI Mathilde ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Décret n° 2022-1422 en date du 10 novembre 2022 modifiant l'article 3 du décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate quand à la composition de conseil de gestion, publié dans le Journal Officiel en date du 16 juillet 2016 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2016/01/AVR/03 en date du 12 avril 2016 portant avis sur le projet de création d'un parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/MARS/01/02 en date du 9 mars 2023 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 7 mars 2023 ;

Considérant que la ville de Bastia est représentée au sein du comité de gestion du Parc Naturel Marin (PNM) ;

Considérant que les modifications tiennent compte des évolutions de l'organisation des services de l'Etat et des collectivités territoriales ;

Considérant que la représentation de l'Office de l'environnement de Corse est renforcée ;

Considérant que des représentants de certains acteurs parties prenantes dans la bonne gestion du PNM et non représentés à ce jour (pilotes de ports) sont ajoutés tandis que certains membres, en particulier ceux de la plaisance, sont regroupés en une unique dénomination ;

Considérant qu'il convient de modifier la délibération de notre collectivité en date du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de notre collectivité au sein du conseil de gestion du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, H SALGE, JF PAOLI et J ZUCCARELLI s'étant abstenus

Article 1 :

- **Décide** de désigner :
 - Pierre SAVELLI en qualité de représentant de notre collectivité au sein du conseil de gestion du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.
 - Gérard ROMITI en qualité de suppléant du représentant de notre collectivité.

Article 2 :

- **Abroge** la délibération de notre collectivité n° 2020/04/JUIL/34 en date du 15 juillet 2020 désignant des membres appelés à siéger au sein du comité de gestion du Parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/03/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.